



L • S • T
LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL. N°390 Mars 2022

POUR QUE ÇA CHANGE !



Photo de LST prise lors d'une « permanence- bancs »

Sommaire

- P.2 **ANDENNE – DES ETIQUETTES NOUS COLLENT A LA PEAU**
Quelle place pour nous ?
- P.3 **C.F.A. – CHOISIR, C'EST SE LIBERER ASSEMBLEE DES MILITANTS**
Une dynamique différente
- P.4 **NAMUR – FAIRE VIVRE LA FAMILLE**
Témoignage
- P.5 **FEDERATION – LA SOLIDARITE VECUE, UN ENGAGEMENT NON CALCULE**
Un grand défi solidaire
- P.6 **FEDERATION – NOS DROITS**
Héberger un proche ? C'est cohabiter ?
- P.7 **NAMUR – HORS CADRE**
Des blocs de couleurs
- P.8 **FEDERATION – CA SE PASSE PETITES NOUVELLES**
Ici et là ça bouge !

Editorial

Dernièrement, et à deux reprises, j'entendais des personnes s'interroger à propos de notre démarche : « Vous dites un peu chaque fois la même chose », « vous vous répétez ».

C'est vrai. Dans chaque numéro de notre journal « LA MAIN DANS LA MAIN », lors de chacune de nos rencontres, dans chacun de nos rassemblements, dans nos interpellations, nos manifestations, il est question de mal logement, d'insuffisance de revenus pour vivre décemment, de la difficulté de maintenir la famille unie, d'une place qu'on ne trouve pas à l'école, ou dans le monde du travail, ...

Alors, oui, on se répète, mais c'est parce que rien ne change, ou plutôt tellement lentement lorsqu'il y a des avancées pour les plus pauvres et tellement rapidement lorsqu'il s'agit de reculs.

N'est-ce pas sur cette difficulté de changement positif qu'il faut s'interroger ?

Nous le pensons (et nous le répétons !) : la pauvreté d'un plus grand nombre permet l'enrichissement de quelques-uns.

C'est cela qu'il faut dénoncer, qu'il faut combattre, c'est cela que nous combattons. Par nos rassemblements, par nos interpellations, par nos créations, par la solidarité de toutes celles et ceux qui nous rejoignent. Nous le dirons, inlassablement, pour que cela change.

Jacques Fourneau

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

DES ÉTIQUETTES NOUS COLLENT À LA PEAU. DÉSHUMANISATION, ROBOTISATION, NUMÉRISATION, QUELLE PLACE POUR NOUS ?

EN CAVES, NOUS AVONS PARTAGÉ NOS REACTIONS ET QUESTIONNEMENTS. CES ECHANGES ALIMENTERONT NOTRE REFLEXION POUR LE CAHIER DE REVENDICATIONS COMMUN DANS LA SUITE DU 17 OCTOBRE 2021.

LES ÉTIQUETTES

Quoi que l'on fasse, on a une étiquette. Elle est sur notre front et il est difficile de la faire partir. Elle reste dans notre mémoire et au plus profond de nous très longtemps. Et plus on nous répète cette étiquette, plus on y croit.

Porter l'étiquette « **d'être incapable** » est inacceptable. Incapable d'élever un enfant, incapable à l'école, incapable de trouver un emploi. Avoir été dans un enseignement spécialisé mettait déjà dans une case aussi.

Face à ces étiquettes, nous réagissons de différentes manières :

Mentir : Essayer de se mettre au niveau de gens dits « normaux ». Essayer de correspondre pour ne plus se faire insulter.

S'en foutre : dire qu'on est comme on est. Ne pas avoir de gêne de qui on est, de nos difficultés, handicap, etc.

S'isoler, se renfermer, se cacher : ne pas oser dire qu'on a un numéro de l'AVIQ par exemple, avoir peur de rencontrer d'autres personnes, peur de dire qui on est, ne plus oser aller quelque part, etc. Mais pourtant on a tous des richesses. Ces étiquettes entravent notre liberté.

Se révolter, mais ça crée plus de violence »

On doit vivre avec ces étiquettes car on n'a pas le choix. Mais parfois, on a des amis, la famille, des proches qui nous aident pour qu'on ne les voit plus, pour atténuer ces étiquettes.

« Jusqu'à l'âge de 18 ans, je me mettais une étiquette moi-même. Ça fait partie de la vie les étiquettes. Soit tu te révoltes... Tu as toujours une étiquette quoi que tu fasses. Tu sors, tu as une étiquette. Je vois toujours tout de haut. Je fais les choses à mon rythme. Je pense les choses comme je veux. Il ne faut pas se focaliser sur l'étiquette. » G.

ROBOTISATION ET NUMÉRISATION

Ces réalités prennent de plus en plus de place dans tous les domaines de notre vie. On remplace l'homme par des machines. Que ce soit dans les magasins, entreprises, administrations, gare, à l'hôpital, etc. Avant, il y avait plus de relations humaines.

Quand on a besoin d'une information, souvent on nous dit « Allez sur internet ». Mais lorsque l'on n'a pas internet ? Que l'on ne sait pas s'en servir ? On a besoin de l'humain.

Mais on est obligé de suivre toute cette technologie. Et il y a aussi des personnes qui n'ont pas accès à internet, comment ils font ? Et puis, l'ordinateur et internet coûtent ? L'utilisation de l'outil informatique n'est pas simple...



Depuis le confinement, nos rencontres rassemblent quelques personnes dans les locaux de LST Andenne et d'autres nous rejoignent par internet.

On nous demande d'être connecté pour tout. M. prenait l'exemple de ses arrières petites filles qui devaient aller sur internet pour l'école. Si elles ne comprenaient pas, il n'y avait pas de professeur pour leur expliquer.

Il faut penser que certains parents n'ont pas internet car cela coûte de l'argent, et surtout que certains parents ne savent pas aider avec cet outil.

P. nous partage son expérience quand il travaillait dans le magasin de ses parents « Il y a une cinquantaine d'années d'ici, mes parents avaient une supérette... on a vu les changements... Nous, on déchargeait les camions boîte par boîte. Il fallait peut-être 1H à 2-3 personnes. Et puis, on a vu les machines arriver et il fallait moins de temps... ça fait en sorte qu'il y ait moins de rapports humains et moins de personnes... »

G. nous disait avoir été contacté par téléphone pour une expertise. Il devait montrer avec sa tablette la fuite dans sa toiture, après une tornade. Personne de l'assurance ne s'est déplacé.

La robotisation, ça tue l'emploi. Beaucoup de questionnements concernant l'avenir : comment vont faire les prochaines générations ? Ils feront quoi avec leur diplôme ? Qu'est-ce que les jeunes vont devenir si la robotisation nous remplace ?

Il y a des avantages, ça a permis d'alléger le travail de certains métiers. Mais il faut rester vigilant jusqu'où va aller le progrès et la déshumanisation ? L'important malgré tout cela est de continuer de créer des liens sociaux car l'informatique, les réseaux sociaux, etc. tout cela tue les relations humaines.

De plus en plus, l'informatique est présente dans nos quotidiens : pour scanner les courses, etc. Mais avons-vous le choix de ne pas se laisser tenter par cette prétendue facilité ?

Pour certains, il faut résister. Mais quelle capacité de résistance avons-nous ? Que faire pour lutter contre cette robotisation, numérisation, etc. ?

Les militants de LST Andenne

CHOISIR, C'EST SE LIBÉRER

EN CE DEBUT D'ANNEE, DANS LA CAVE DE ROCHEFORT, NOUS AVONS DECIDE DE FAIRE LA SYNTHESE DE NOS RENCONTRES DE L'ANNEE 2021. NOTRE CONCLUSION : CE QUI NOUS LIBERE C'EST CE QUE NOUS POUVONS CHOISIR. CE QUI NOUS ENFERME, C'EST CE QUI NOUS EST IMPOSE.

AVOIR LE CHOIX

Ce qui est libérateur pour nous, c'est lorsque nous pouvons choisir, lorsque nous pouvons décider ce qui est important pour nous. Mais c'est de moins en moins possible. Nous attendons des soutiens et des aides pour nous permette de prendre ces décisions..., pas qu'on nous impose les choses, qu'on ne nous laisse pas le choix (l'administration de biens, le placement, le statut cohabitant, aller au tribunal...).

Nos choix ne sont pas des caprices, et parfois ils sont difficiles. Choisir ne veut pas dire ne pas avoir de contraintes. Mais ce sont des contraintes que nous avons choisies. C'est important de choisir parmi les propositions des services, de pouvoir dire non. Céder aux propositions, aux pressions des autres ce n'est pas faire un choix, ça nous enferme.

Pour bien décider il faut écouter et être entendu. Il est important de pouvoir se mettre autour de la table, avec les services, permettre à chacun d'exprimer son point de vue, pouvoir dire ce qui est important pour soi. Se retrouver dans un lieu où on peut être entendu.

Il nous faut du courage et de la force pour affirmer ce que nous voulons, ou pour dire non. Lorsqu'il y a désaccord, nous percevons bien que les services sont plus forts que nous, ils ont plus de poids.

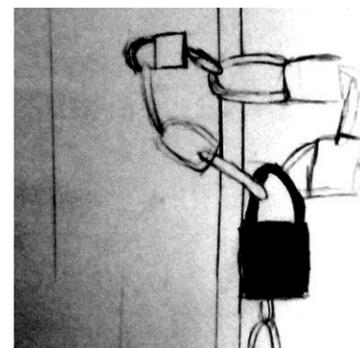
Se rassembler entre nous, permet d'exprimer ce qui est important pour nous, de prendre du recul. Le fait de partager nos expériences, de réfléchir ensemble nous permet d'apprendre et de comprendre nos droits et nos obligations. Cet échange nous donne

la force et les connaissances pour faire face aux difficultés.

Être accompagné, soutenu est aussi important, cela nous donne plus de poids.

Cela permet aussi de faire changer des choses, pour que les dialogues véritables aient lieu, que nous soyons entendus, chacune et chacun, à chaque fois.

Les militants de CFA



ÉCHO DE L'ASSEMBLÉE DE MILITANTS

LE SAMEDI 22 JANVIER, NOUS NOUS SOMMES RETROUVES POUR L'ASSEMBLEE DE MILITANTS, NOUS ETIONS UNE TRENTAINE EN TOUT (EN PRESENCE ET PAR VIDEO).

Après l'échange des petites nouvelles de chaque région, nous avons regardé, ensemble, un montage vidéo des moments autour du 17 octobre : le marché à Andenne (le 15 octobre), celui de Namur (le 16), la matinée au Parlement et l'après-midi de travail du 18 octobre. Nous nous sommes replongés dans ces moments.

« La présence sur le marché, un moment fort, un moment de visibilité important, un moment où on sent qu'on fait un mouvement, un groupe. » Isabelle

Après la discussion sur la vidéo, Sébastien nous a fait le point sur le

cahier de revendications, les 5 thématiques, ce qui a été fait et dit depuis le 18 octobre.

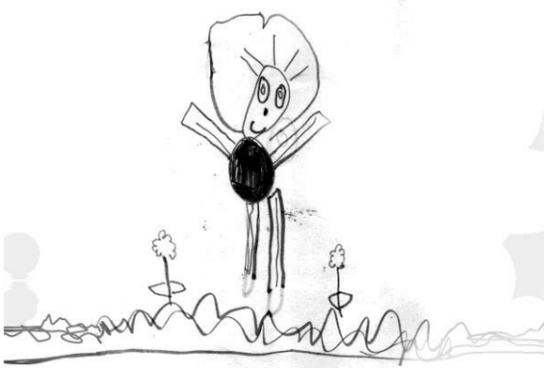
« Ça m'a vraiment marqué cette journée. Les témoignages étaient très forts. » Patrick

D'une part, nous continuons, avec ATD, l'Association de Défense des Allocataires Sociaux (ADAS), le Centre de Médiation des Gens du Voyage (CMGV), le Front Commun des SDF et d'autres associations à travailler sur le cahier de revendications. Nous nous rencontrerons, d'ailleurs, pour rassembler nos réflexions et interpellations.

D'autre part, nous nous retrouverons, entre nous, le 26 février pour une assemblée de militants de 9h30 à 11h30, pour continuer nos échanges sur la robotisation, la cohabitation et les étiquettes. Bienvenue à tous, pour cette rencontre, en présence à LST (Namur et Andenne) ou par Zoom, lien envoyé par mail.

« J'aimais bien du début jusque maintenant. J'aime bien voir la manifestation. Et dans la salle par groupe, on pouvait parler. On devrait le refaire, il faut continuer. » Francine

FAIRE VIVRE LA FAMILLE



J'étais au chômage. Je suis venue vivre près de maman après une séparation. Je suis devenue chômeuse cohabitante, sans allocation.

AIDE SOCIALE

Je me suis retrouvée avec ma fille, sans rien. A dépendre de maman. Je voyais mon fils une fois par semaine. C'est LST qui m'a dirigée vers le CPAS.

J'ai eu une aide sociale. Puis, une assistante sociale de la réinsertion m'a proposé d'aller travailler dans un hôpital, en article 60. Pas dans la même ville, j'avais une heure et demie de trajet le matin et la même chose le soir.

ART.60

Je n'ai pas dû faire de stage, j'en avais déjà fait un en formation FOREm. J'ai travaillé un an à l'hôpital, l'année du Covid. Je sentais bien que s'il y avait des absents, si on n'aimait pas faire quelque chose, on n'hésitait pas à demander aux nouveaux, ou aux articles 60 comme moi.

L'art. 60, ce n'est pas une formation, c'est un emploi. J'ai appris plein de choses qu'on ne voit pas quand on fait une formation. En formation, ça ne dure pas trop longtemps (la dernière que j'ai suivie, c'était un mois de pratique sur le terrain), on voit le beau côté, le travail, les horaires... mais pas ce qu'il y a derrière. Si le patron n'est pas content de toi, il le dit au formateur qui te fait comprendre de faire attention. En contrat, tu es engagé, c'est à toi qu'on vient laver la figure si tu as laissé trois gouttes de sang et ils n'y vont pas par le dos de la cuillère.

L'ambiance, c'est comme dans la société. Y'a des gens sympas. Et y'a ceux qui te prennent de haut, qui te font dire que tu étais au CPAS, et puis on ne mélange pas les techniciennes de surface et les infirmières, ou les médecins. C'était une grande pression quand ma fille était malade et que je ne

voulais pas qu'ils stoppent le contrat « un jour, ça va mais plusieurs jours, c'est faute grave ! ». C'est le boulot, c'est la pression mais en général, ça allait.

Le beau côté des choses, c'est que tu es bien payé. Ça n'a rien à voir avec des titres services où tu passes d'une maison à l'autre, en recevant 10 euros de l'heure. Ou l'ALE.

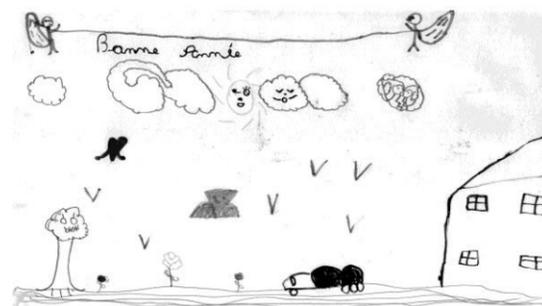
FIN DE CONTRAT

Et après un an, je suis retombée au chômage, 450 euros en moins. Ce n'était plus la même chose. Les réserves que je savais faire au cas où je me retrouvais dans la mouise, je ne pouvais plus les faire.

Et puis, à la fin du contrat, j'attends mon C4 pour me réinscrire au chômage. Le salaire, la prime de sortie, c'était pour moi comme gagner à l'Euro million ! Je n'avais jamais eu autant de promesses d'argent devant moi.

Je croyais que le C4 me serait envoyé directement. J'ai attendu bien du temps avant de le recevoir et de pouvoir m'inscrire au chômage. C'est Luc, à LST, qui a insisté pour que le CPAS le renvoie par mail. Sinon, je ne l'aurais jamais eu. Il avait disparu. L'assistante sociale me demandait des papiers, des signatures et puis aussi une copie de mes extraits de compte. Je ne voulais pas les lui montrer. Pourquoi devrais-je lui montrer comment j'utilise mon argent ? Tant que je ne lui en envoyais pas une copie, je ne pouvais pas avoir d'aide. Ce n'est pas normal.

TRAVAIL ET VIE DE FAMILLE



Ce qui a été aussi difficile, c'est la vie de famille. C'était l'année du Covid ! les enfants n'ont pas été à l'école pendant des semaines. Et heureusement, je n'ai pas dû faire de week-end, mon fils revient le we et j'ai pu être présente pour mes deux enfants. C'est très important pour moi. Ce n'était pas une année facile. En plus de toutes les autres démarches, les papiers à remplir, le déménagement, les relations

familiales. Et les papiers à remplir, pour tout, les allocations familiales, l'école, le logement, la mutuelle, la commune... toujours des papiers. Ce n'est pas une fois de temps en temps ! et c'est en plus de ton travail.

CHÔMAGE -FORMATION

*CE QUI ME FAIT TENIR,
CE SONT MES ENFANTS.
TOUT ÇA, JE L'AI FAIT ET J'AI TENU LE COUP
POUR POUVOIR FAIRE VIVRE MA FAMILLE.*

Après ce contrat, j'ai retrouvé mes droits au chômage. Je n'ai pas trouvé de boulot depuis. Je me suis inscrite à une autre formation, qui débouche sur un contrat, m'a-t-on dit. Je croise les doigts. Je commence en février. Encore une bonne heure et demie de trajet. Bus, train, bus. Et l'aide de ma famille pour garder ma fille.

La formation, je pense que ça ira. J'en ai déjà fait. Mais je comprends quand certains disent qu'on nous prend pour des enfants, avec 1 euro de l'heure.

Une centaine d'euros en plus sur le mois si tout va bien. Quand tu es dans la misère, ces 100 euros, tu es content de les avoir. Mais est-ce normal de travailler pour 1 euro de l'heure ?

ET L'AVENIR...

L'avenir... ce que j'espère, c'est trouver quelque chose qui me correspond, qui me permet de travailler, avec un vrai contrat, d'avoir des contacts, d'être respectée dans le travail, de ne plus devoir me justifier au CPAS, à l'ONem, de nourrir ma famille mais aussi de continuer à vivre ma vie familiale après les heures de travail, j'ai deux enfants à m'occuper quand je rentre, je veux être là pour eux. En travaillant, j'aurais un peu plus les moyens mais j'ai aussi besoin d'être là pour mes enfants. Et pour moi.

Dépendre, je sais que je dépendrai encore des autres. Si ce n'est pas avec les CPAS ou l'ONem, c'est de ma mère pour mes enfants. Mais ce n'est pas la même chose.

Ce qui me fait peur aussi, c'est à nouveau d'avoir un contrat et à nouveau de me retrouver sans le C4, à la fin, sans rien, sans chômage... parce que le patron n'a pas fait ce qu'il doit. Je ne veux plus vivre une période comme ça.

Anaïs

LA SOLIDARITE VECUE, UN ENGAGEMENT NON CALCULE

Il y a maintenant quelques semaines nous avons rencontré des familles et personnes vivant au bord de l'Amblève, du côté de Aywaille. Yohan et d'autres personnes, se sont impliqués dans le soutien direct au moment fort du débordement des rivières en juillet 2021, et ils sont encore là aujourd'hui.

C'est grâce à lui et d'autres "bénévoles néerlandophones" venus régulièrement de la côte belge, que nous avons pu rencontrer les familles de M, B et d'autres personnes qui vivent depuis les inondations, dans une très grande détresse, ignorés des divers services communaux, sauf pour des répressions.

*ILS SONT ENCORE LA
AUJOURD'HUI*

N'est-ce pas à contre-courant de ce qu'on peut entendre ou parfois imaginer... Personnellement je suis extrêmement touché de ces rencontres et de cette solidarité née il y a quelques mois.

Toutes ces personnes nous ont partagé un témoignage éloquent.

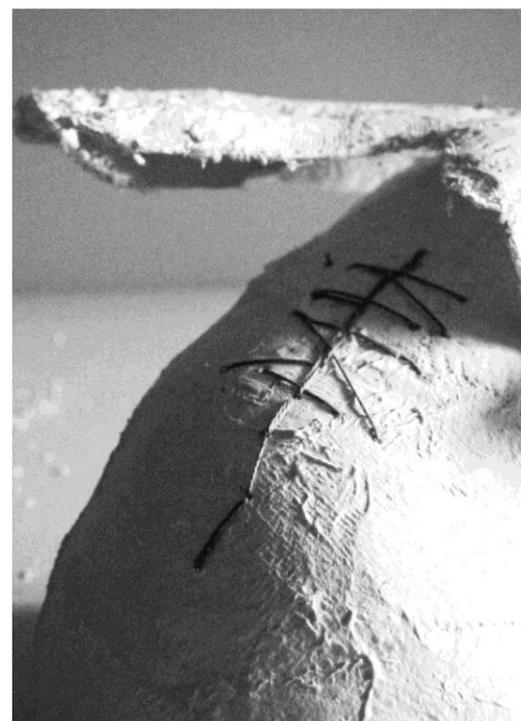
Il n'est pas difficile de se souvenir des inondations qui ont frappé la Belgique et qui n'ont pas épargné la province de Liège et ce coin de la vallée de l'Amblève. L'état de la rivière et de ses abords témoigne encore quelques mois plus tard de la violence de ce que ces inondations ont dû être.

M. et J. vivent presque au bord de l'eau avec 4 enfants, et sur la parcelle voisine il y a B. et quelques amis parfois de passage.

Ils nous racontent qu'au moment des inondations, la rue dans laquelle ils vivent, a été frappée de plein fouet et dans l'urgence il a fallu sortir les voitures (qui par ailleurs représentent leur outil de travail pour récupérer toutes sortes de matériaux) et secourir les gens. Ils parlent par exemple d'une dame âgée qui, n'ayant pas mesuré l'ampleur de la situation rentrait vers son habitation, et se faisait emporter dans les flots. Ni une ni deux ils la secourent. Ils expriment aussi que, sans avoir beaucoup réfléchi ils ont traversé le camping pour secourir les résidents, sauté dans l'eau (au péril de leur vie) pour sauver des personnes qui allaient être emportées par le courant et les évacuer hors des dangers avec leur véhicule de travail. Ils ont ainsi ensemble relevé un grand défi solidaire.

*ILS ONT AINSI ENSEMBLE RELEVÉ UN
GRAND DÉFI SOLIDAIRE.*

Quelques jours plus tard, quand les urgences se mettaient en place et que divers services s'activaient, eux, dans le fond de cette rue regardaient dubitativement les quelques deux voitures de la Croix rouge porter moins que le minimum. Ils racontent qu'ils ont commencé à devoir faire place nette très rapidement, qu'ils se présentaient aux parcs à containers et l'accès leur était souvent refusé, ils revenaient avec trop de déchets dépassant largement les cubages autorisés. Il aura fallu qu'un bénévole flamand vienne, tout boueux dans les locaux communaux pour que cette



Atelier peinture - 2021

situation de stockage de déchets se débloque.

Sans vraiment attendre, quelques semaines plus tard ces personnes recevaient des avis d'expulsion, des refus de domicile, ... les choses basculent.

Est-ce un juste retour de reconnaissance ? Est-ce la suite logique ? Est-ce cela : garantir à chacun une place de citoyen dans le respect des projets de chacun ?

Nous reviendrons sur ces événements car nous restons en contact avec eux et restons solidaires de ce parcours du combattant qui continue en prenant encore une tournure plus méprisante et oppressante encore que ça ne devait l'être auparavant dans leur parcours de vie.

Luc et Sébastien

MERCI

L'équipe de « LA MAIN DANS LA MAIN » remercie tous les lecteurs pour leur soutien de longue date ou plus récent. **Votre abonnement est un geste de solidarité** qui contribue à la continuité de nos actions.

Peut-être ne l'avez-vous pas encore renouvelé...

L'abonnement de soutien est fixé à 15 euros. 25 euros permettent de financer en plus un abonnement pour une famille qui a peu de moyens.

Le virement est à faire sur IBAN BE67 0013 3858 9387 de Fédération Luttes-Solidarités-Travail.

Avec la mention : soutien 2022.



HEBERGER UN PROCHE ?

C'EST COHABITER ?

même toit et régler en commun les questions ménagères.

Vivre sous le même toit, c'est partager la même habitation, les mêmes pièces de vie, la même unité de logement. Chacun a sa chambre, mais on se retrouve chaque jour à la cuisine, aux repas, devant la télé : on vit sous le même toit.

Mais cela ne suffit pas pour être cohabitant aux yeux de la loi. Il faut aussi **régler en commun les questions ménagères**. Cela suppose une unité économique et domestique organisée et stable.

Cela signifie gérer ensemble les questions quotidiennes, assumer ensemble les tâches ménagères (faire les courses ensemble ou une personne qui fait les courses pour tout le monde, préparer les repas et les prendre ensemble, entretenir le logement, la lessive, etc.).

Cela signifie également assumer financièrement ensemble les coûts de la vie quotidienne. Cela ne veut pas dire que chacun doit nécessairement payer une partie des frais (untel paierait le loyer, un autre les charges, etc.).

Cela veut surtout dire que, grâce aux ressources des autres cohabitants, chacun réalise une certaine économie, puisqu'il y a potentiellement plusieurs revenus disponibles (même s'ils sont différents) pour assumer les charges financières.

Cohabiter signifie donc former une unité de vie économique et domestique. Cela suppose une certaine organisation et une certaine durée.

HEBERGER

L'hébergement d'un proche, à titre temporaire, comme geste de solidarité dans l'attente qu'il retrouve une autre solution de logement autonome et

personnel, ne répond donc pas automatiquement à la notion de cohabitation. Il manque en effet cette dimension stable et organisée de la cellule quotidienne de vie, cette intégration entre les membres du ménage des questions économiques et domestiques.

Mais à partir de combien de temps, un hébergement, initialement provisoire, se transforme-t-il en cohabitation aux yeux de la loi ? avec les conséquences qui en résultent sur le niveau des allocations sociales, la domiciliation (éventuellement d'office) de l'hébergé chez l'hébergeur, le risque d'un recalcul du loyer s'il s'agit d'un logement social ?

La loi n'apporte pas de réponse. Tout est affaire d'appréciation concrète de chaque situation. C'est d'abord l'organisme compétent (CPAS, ONEm, SPF Sécurité sociale) qui statuera, puis le Tribunal du travail en cas de recours. Il se basera sur les critères expliqués plus haut.

Pour éviter qu'un hébergement temporaire soit vu comme une cohabitation, il faut donc qu'il ne dure pas des mois, et que l'hébergé puisse prouver qu'il cherche une autre solution de logement autonome (en gardant la preuve de ses démarches).

Il faut également que l'hébergeur garde bien les preuves qu'il continue à payer lui-même les charges du ménage (le loyer, les charges locatives, l'abonnement internet, les courses).

Il est sans doute important aussi de prendre les devants, et expliquer au CPAS ou à l'ONEm les raisons de cette situation d'hébergement temporaire, afin d'éviter de mettre ces organismes « devant le fait accompli », ce qui les amène souvent à suspecter une « fraude sociale ».

Philippe Versailles



Accueillir un membre de sa famille en difficulté chez soi, lui ouvrir la porte, l'héberger lorsqu'il traverse une situation difficile comme la perte de son logement, c'est une expérience de vie que nous sommes nombreux à faire.

Mais l'expérience nous apprend que cette solidarité familiale ne se fait pas sans risque.

Héberger quelqu'un sous son toit, c'est prendre le risque que cela soit vu comme une cohabitation, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur le montant des allocations sociales.

Dans de nombreux régimes de sécurité sociale, les allocations varient en fonction de la situation familiale, et le taux cohabitant est toujours moins élevé que le taux isolé ou famille à charge.

Il y a donc un prix – au sens premier du terme – à payer quand on ouvre la porte à un proche.

Mais à quelles conditions, et à partir de combien de temps, l'hébergement temporaire devient-il une véritable cohabitation au sens de la loi ?

COHABITER

La loi définit la cohabitation par deux conditions cumulatives : vivre sous le

Hors cadre
Namur

DES BLOCS DE COULEURS QUI REPRESENTENT LA BDR

CES PREMIERS MOIS DE 2022, NOUS AVONS COMMENCÉ LA CONSTRUCTION DE MONTAGE DE PETITS BOUTS DE BOIS, PEINTS EN DIFFÉRENTES NUANCES DE COULEURS. AUTANT DE COULEURS QUE D'ENFANTS ET D'ÉMOTIONS QUI PASSENT À TRAVERS LES LIVRES ET LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RUE



Ça se passe

L'ARME ALIMENTAIRE

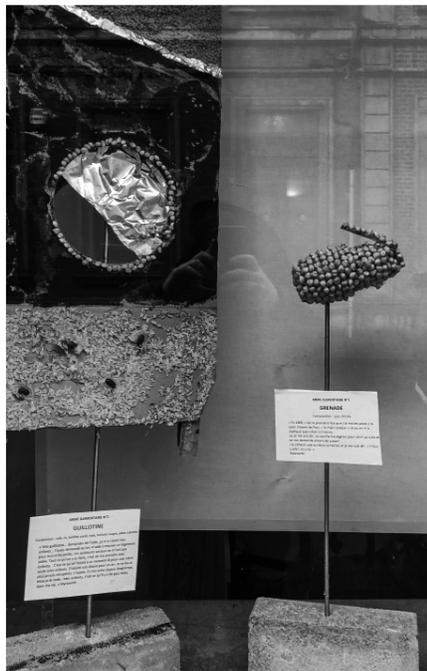
Dans nos n° de janvier et février 2022, « La main dans la main » abordait la problématique de l'arme alimentaire. Nous en avons mis des exemples de notre vie dans la vitrine de nos locaux à Namur.

ARME N°8

Un poignard

Composition : haricots rouges, flocons d'avoine, café.

J'ai pris ce couteau en pleine figure lorsque je ne voulais pas faire mon article 60 à l'endroit exigé. Ailleurs, oui et j'ai proposé d'autres endroits. On m'a fait du chantage : si je ne le faisais pas, on me retirait mon RIS.



L'ATELIER FAMILLE

Quand on se rassemble à partir de ce qu'on vit, un sujet qui revient inévitablement, c'est la famille. C'est un lieu de grande force, de nos références et en même temps de tant de souffrances. Parce qu'elle est basculée par les choix des autres : des services, des juges, des lois... Trop souvent, au nom du bien-être des enfants, on déchire les familles les plus pauvres, on brise nos liens.

Nous continuons à nous rassembler en atelier famille pour échanger sur ce que nous vivons, rassembler nos forces pour dénoncer les injustices, construire ensemble une parole pour oser dire que nous voulons garder nos familles unies et que nous en sommes capables.

Soutenons-nous. Parlons-en autour de nous.

RI OU RIS ?

Merci à Monsieur Hissette du Relais Social Urbain Namurois de relever cette sémantique : « Le **RIS** – Le **Revenu d'Intégration Sociale** N'EXISTE pas en Belgique, mais le **Revenu d'Intégration (RI)** existe lui ! L'erreur vient du fait que le RI est un des dispositifs prévus dans le **Droit à l'Intégration Sociale (DIS)** remplaçant notamment le MINIMEX en 2002. »

En effet, dans le langage courant, nous utilisons le terme RIS. Techniquement, Monsieur Hissette a raison. Même les tribunaux utilisent autant « revenu d'intégration » que « revenu d'intégration sociale ».

Merci pour cette précision. Et merci pour vos encouragements à l'équipe dans votre courrier

Petites nouvelles

DECES

Le 21 février 2022, Damien Assenmacker est décédé. C'est Carol, Thierry et Muriel, des militants de LST, qui ont perdu un frère.

Le mouvement LST présente à toute sa famille ses sincères condoléances. Nous sommes en pensée avec vous.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro

D'Andenne : l'équipe d'actualités Andennaises.
De Condroz-Famenne-Ardenne : Amélie, Candy, Carol, Jacques, Marie-Christine, Marion, Michel, Muriel, Pascale, Prescillia, Véronique.
De Namur : Anaïs, Andrée, Cécile, Martin, Patricia, Philippe, Sébastien.
Du Hainaut : Luc, Myriam

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condruz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus de 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG